



ESPRIT IMMOBILIER

BAREME D'HONORAIRES

En cas de délégation de mandat par un confrère, le montant de des honoraires sera celui de l'agent immobilier, mandataire principal.

TRANSACTION

LOCATION

Nos honoraires sont en majorité à la charges de l'acquéreurs selon les conditions visées au mandat.

Selon taux de TVA actuellement en vigueur 20 %

Jusqu'à 50 000 €	Forfait 4 000 € TTC
50 001 € - 100 000 €	Forfait 7 000 € TTC
100 001 € - 170 000 €	Forfait 8 500 € TTC
170 001 € - 250 000 €	5 % TTC
250 001 € - 550 000 €	4,5 % TTC
550 001 € et +	4 % TTC

HONORAIRE LOCATION A USAGE D'AHBITATION

	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Entremise et négociation		-
Visite, constitution du dossier,	8€ / 10 € / 12 € TTC / m ² *	8€ / 10 € / 12 € TTC / m ² *
Etat des lieux	3€ TTC / m ² *	3€ TTC / m ² *

Selon taux de TVA actuellement en vigueur 20 %

*Honoraires plafonnés pour le locataire au regard de la loi ALUR et en fonction de la zone dans laquelle se situe le logement (Zone très tendus 12€/m², Zone tendu 10€/m², reste du territoire 8€/m²)

GESTION

HONORAIRE DE GESTION LOCATIVE

- 6%TTC** du montant des sommes encaissés
- Assurance loyers impayés : 2,5% du montant des sommes encaissés
- Option : Détérioration immobilière : 0.2 %

IMMOBILIER D'ENTREPRISE - COMMERCES - BUREAUX

- 24% TTC** du loyer HT** annuel hors charges (pour chacune des parties)
- Minimum de perception : 2 400 € TTC**

** Taux de TVA en vigueur : 20%